

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Tian, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, Mme Iborra, M. Gille
et les commissaires membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

I. – Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer par deux fois aux mots :

« l'institution gestionnaire du régime d' »,

les mots :

« l'organisme chargé de la gestion de l' ».

II. En conséquence, dans ce même alinéa, substituer aux mots :

« l'institution mentionnée »,

les mots :

« l'institution publique mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.